

Image not found or type unknown



Absence de justificatifs de charges

Par **Courzac**, le **28/02/2019** à **12:57**

Bonjour. Nous louons depuis 18 mois un appartement non meublé par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Nos provisions pour charges locatives s'élèvent à 200€/mois. Nous n'arrivons pas à obtenir de la part de l'agence les factures justificatives correspondantes, car l'agence elle-même n'arrive pas à les obtenir de la part du propriétaire. Cela dure depuis plusieurs mois. Avons-nous le droit de ne plus régler ces charges tant que nous n'avons pas reçu de justificatifs ? Merci.